

FICHE A RETOURNER OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DOSSIER D'ENGAGEMENT

En cas d'absence il ne sera pas possible d'honorer vos souhaits.

RETOUR OBLIGATOIRE DERNIER DELAI , le 29 juin 2026

ASSISTANCE INDIVIDUELLE

N°	PILOTE	COPILOTE

OU ASSISTANCE GROUPEE AVEC

N°	PILOTE	COPILOTE

Conditions OBLIGATOIRES :

- Bâches de protection obligatoire sous tout le véhicule compétiteur et sous les parties mécaniques des véhicules d'assistance.
- Extincteur à portée de main et visible
- Piquetage interdit
- Laisser passer assistance
- **Ramassage de vos déchets, mégots etc Des containers sont à votre disposition sur les parcs d'assistance**

**Des contrôles
seront effectués**



Conditions particulières :

- 60 m2 disponibles par équipage (= 2 fourgons et 1 tente de 6 x 3
- Pas de camping-car sur le parc assistance, autrement 1 camping-car = 1 fourgon
- Pas de remorques sur le parc d'assistance (parc remorques OBLIGATOIRE terrain Vannier), si remorque fermée atelier : 1 remorque = 1 fourgon
- Parc de déchargement **OBLIGATOIRE**, Rue Georges Derrien (derrière le Mac Do)
- **Véhicules accompagnants interdits sur le parc d'assistance.** Stationnement Avenue P Nugues et Rue D Papin



**POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE VOUS REPORTER AU
DOC.17 : CONSIGNES PARC ASSISTANCE**



ADRESSES D'ACCES AUX PARCS D'ASSISTANCE



Accès au parc d'assistance A (Parking du Centre Nautique) par l'avenue Léon Blum , **UNIQUEMENT.**

ACCES FERME VENDREDI A PARTIR DE 17:00 (remplacé par CH 2C)

Accès aux parcs d'assistance B et C (Bastion Bas et long de Saône) par la rue d'Amsterdam, **UNIQUEMENT**

ACCES FERME VENDREDI A PARTIR DE 15:00 (remplacé par CH 0A)